



Assemblée générale

Distr. générale
12 mars 2013

Soixante-septième session
Point 20, c, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur la base du rapport de la Deuxième Commission (A/67/437/Add.3)]

67/208. Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 52/200 du 18 décembre 1997, 53/185 du 15 décembre 1998, 54/220 du 22 décembre 1999, 55/197 du 20 décembre 2000, 56/194 du 21 décembre 2001, 57/255 du 20 décembre 2002, 59/232 du 22 décembre 2004, 61/199 du 20 décembre 2006, 63/215 du 19 décembre 2008 et 65/158 du 20 décembre 2010, ainsi que les résolutions 1999/46 du 28 juillet 1999, 1999/63 du 30 juillet 1999 et 2000/33 du 28 juillet 2000 du Conseil économique et social,

Notant qu'El Niño est un phénomène récurrent dont les effets dévastateurs exposent l'homme à de graves risques,

Réaffirmant qu'il importe d'élaborer des stratégies nationales, sous-régionales, régionales et internationales visant à prévenir, limiter et réparer les dégâts causés par les catastrophes naturelles résultant du phénomène El Niño,

Notant que les progrès technologiques et la coopération internationale ont renforcé les capacités de prévision du phénomène El Niño et, partant, la possibilité que des mesures préventives soient prises pour en atténuer les effets néfastes,

Tenant compte du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons »¹, de la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable² et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg)³, et en particulier de l'alinéa *i* de son paragraphe 37,

¹ Résolution 66/288, annexe.

² *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 1, annexe.

³ *Ibid.*, résolution 2, annexe.



Réaffirmant la Déclaration de Hyogo⁴ et le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes⁵,

Constatant l'importance du travail qui est accompli pour intégrer la prévention des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique dans toutes les initiatives de développement durable, compte tenu notamment des incidences futures d'El Niño sur la prévention des risques de catastrophe et les activités d'adaptation au changement climatique,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes⁶, en particulier de son annexe qui contient un compte rendu actualisé sur la coopération sur la réduction de l'impact d'El Niño/La Niña, et demande à la communauté internationale de se mobiliser davantage pour aider les pays touchés par ce phénomène ;

2. *Salue* les efforts soutenus déployés par les Gouvernements équatorien et espagnol, l'Organisation météorologique mondiale et le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes en vue d'appuyer le Centre international de recherche sur El Niño à Guayaquil (Équateur) et les engage, ainsi que les autres membres de la communauté internationale, à continuer d'apporter leur contribution au développement du Centre ;

3. *Se félicite* des activités menées jusqu'à présent pour renforcer le Centre international de recherche sur El Niño, en partenariat avec les centres de surveillance internationaux, notamment les instituts océanographiques nationaux, et encourage la poursuite des actions visant à mieux faire connaître le Centre et à accroître l'appui qui lui est apporté aux niveaux régional et international ainsi qu'à mettre au point à l'intention des décideurs et des gouvernements des moyens de réduire l'impact du phénomène El Niño ;

4. *Prend note* de la contribution du Centre international de recherche sur El Niño en tant que centre de documentation sur ce phénomène, qui a notamment mis en place une nouvelle base de données climatiques pour les pays qui sont sensibles au phénomène d'oscillation australe El Niño, mené des travaux de recherche appliquée sur le changement climatique et des évaluations de la vulnérabilité dans les hautes terres, les zones côtières et marines protégées et les zones urbaines et a dispensé une formation à des spécialistes dans les Amériques, et l'encourage à faire connaître ses pratiques optimales et les enseignements qu'il a tirés aux centres climatiques situés dans d'autres régions touchées par El Niño ;

5. *Salue* l'appui technique et scientifique que l'Organisation météorologique mondiale apporte à l'établissement de prévisions saisonnières et mensuelles coordonnées au plan régional, et en particulier la mise en place d'un mécanisme de concertation pour les mises à jour sur l'évolution d'El Niño et de La Niña, auquel contribuent plusieurs centres climatiques, dont le Centre international de recherche sur El Niño ;

6. *Engage*, à cet égard, l'Organisation météorologique mondiale à continuer de renforcer la collaboration et l'échange de données et d'informations avec les organismes compétents ;

⁴ A/CONF.206/6, chap. I, résolution 1.

⁵ Ibid., résolution 2.

⁶ A/67/335.

7. *Demande* au Secrétaire général et aux organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies, en particulier à ceux qui participent à la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, de même qu'à la communauté internationale, de prendre les mesures qui pourraient être nécessaires pour renforcer encore le Centre international de recherche sur El Niño, et invite la communauté internationale à fournir une assistance scientifique, technique et financière et à apporter sa coopération à cette fin, ainsi qu'à renforcer, selon que de besoin, les autres centres se consacrant à l'étude du phénomène El Niño ;

8. *Souligne* qu'il importe de maintenir le système d'observation du phénomène d'oscillation australe El Niño, de poursuivre les recherches sur les phénomènes météorologiques extrêmes, d'améliorer les techniques de prévision et d'élaborer des politiques appropriées pour atténuer les effets du phénomène El Niño et des autres phénomènes météorologiques extrêmes, et insiste sur la nécessité de continuer à développer et renforcer ces capacités institutionnelles dans tous les pays, en particulier les pays en développement ;

9. *Prie* le Secrétaire général de consacrer à l'application de la présente résolution une section du rapport qu'il lui présentera à sa soixante-neuvième session au titre de la question subsidiaire intitulée « Stratégie internationale de prévention des catastrophes », de la question intitulée « Développement durable ».

*61^e séance plénière
21 décembre 2012*